

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 24 août 2026, à 19 h, à la salle du Conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Annik Alder, Audrey Bridger et Hélène Vézina et messieurs les conseillers Liam Villemaire et Eric Bissonnette formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Jean-Simoneau, maire.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

Madame la conseillère Margaret Lefebvre Macey est absente.

9 personnes assistent à la séance à l'ouverture.

1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4. ADMINISTRATION

4.1. Travailleur autonome – Assurance

4.2. Autobus Yamaska – Garage municipal

5. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

5.1. Demande de PIIA No 26-018 – Rénovation extérieure – 6, rue des Églises Est

5.2. Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lot 5 095 799 du cadastre du Québec situé sur le chemin des Sources

5.3. Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) et bonification pour logements abordables de moins de 350 000 \$ (terrain inclus)

6. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

6.1. Appui au projet de mise en valeur écologique et ornithologique du corridor naturel Shepard – Rivière Sutton – Pointe Claybank

6.2. 3e avenant au protocole d'entente dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du fonds régions et ruralité – Aménagement d'une surface asphaltée multifonctions à l'intérieur de la patinoire et de trois terrains de pickleball

6.3. Surface asphaltée multifonctions phase 1 – Suivi et contrat

6.4. Surface asphaltée multifonctions phase 2 - Demande d'aide financière

6.5. Surface asphaltée multifonctions phase 2 - Bandes, éclairage et stationnement – Ingénieur - Mandat

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le directeur général confirme que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance conformément à la loi.

Monsieur Jean Simoneau, maire, constate le quorum et ouvre la séance du conseil à 19 h 04.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 164-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026

RÉSOLUTION 165-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2026 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Travailleur Autonome – Assurance

RÉSOLUTION 166-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

De demander au Fonds d'assurance des municipalités du Québec de couvrir la travailleuse autonome dans le cadre des activités qu'elle fait pour la municipalité (entretien ménager, désherbage et arrosage des plantes et fleurs).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2. Autobus Yamaska – Garage municipal

RÉSOLUTION 167-08-2026

ATTENDU qu'il est souhaitable de préciser les conditions de la résolution numéro 226-03-2024 concernant l'utilisation du terrain du garage municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemaire,
ET RÉSOLU :

De permettre à Autobus Yamaska l'utilisation du garage municipal pour le stationnement des autobus scolaires au montant de 900 \$ par autobus pour l'année scolaire 2026-2027;

D'autoriser le directeur général à donner toute directive et à signer tout document à cet effet

Que cette résolution remplace la résolution numéro 226-03-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

5.1 Demande de PIIA No 26-018 – Rénovation extérieure – 6, rue des Églises Est

RÉSOLUTION 168-08-2026

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis a été déposée pour la rénovation extérieure du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que la demande respecte le règlement sur le zonage;

CONSIDÉRANT que la demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs généraux du PIIA est de préserver l'harmonie et la richesse patrimoniale du cadre bâti du village;

CONSIDÉRANT que les portes seront changées;

CONSIDÉRANT que les fenêtres sont changées pour des fenêtres à carreaux et certaines ouvertures sont agrandies;

CONSIDÉRANT qu'une fenêtre est ajoutée sur la façade sud (arrière);

CONSIDÉRANT que le revêtement extérieur sera remplacé par un clin de bois de 4 pouces de couleur gris-bleu;

CONSIDÉRANT que la toiture est remplacée par de la tôle à baguette de couleur gris foncé;

CONSIDÉRANT qu'un deck de bois est ajouté entourant la façade est et sud du bâtiment;

CONSIDÉRANT que la rénovation s'harmonise avec les bâtiments voisins;

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de permis telle que présentée;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de PIIA numéro 26-018 telle que déposée pour la résidence située au 6, rue des Églises Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. Contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels – Lot 5 095 799 du cadastre du Québec situé sur le chemin des Sources

RÉSOLUTION 169-08-2026

ATTENDU que la demande de permis de lotissement concernant la propriété identifiée comme étant le lot 5 095 799 du cadastre du Québec, situé sur le chemin des Sources, est assujettie aux dispositions du règlement de lotissement relatives aux contributions à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

ATTENDU que le *Règlement numéro 356-21 amendant le règlement numéro 234-2009 relatif au zonage afin de modifier les marges de recul de certaines zones et d'ajouter les conteneurs comme bâtiment accessoire résidentiel autorisé* est entré en vigueur le 19 avril 2022, jour d'émission du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi;

ATTENDU que les nouvelles marges adoptées en vertu du Règlement numéro 356-21 permettent de diviser en quatre le lot 5 095 799 du cadastre du Québec;

ATTENDU que le règlement prévoit le versement d'une somme d'argent en remplacement de la cession de terrain, ou en combinaison avec celle-ci;

ATTENDU que la valeur de la contribution exigible a été établie conformément aux dispositions du règlement municipal applicable;

ATTENDU que la superficie du site sujet aux frais de cession pour fins de parcs est de 16 639,100 mètres carrés;

ATTENDU que la valeur du site sujet aux frais de cession pour fins de parcs s'élève à 218 020 \$;

ATTENDU que le Conseil opte pour une compensation monétaire de 7 % de cette valeur;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'exiger des propriétaires du lot 5 095 799 du cadastre du Québec le versement d'une contribution équivalente à 7 % de la valeur du site, soit 15 261,40\$;

Que cette somme soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels du Village d'Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.3. Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) et bonification pour logements abordables de moins de 350 000 \$ (terrain inclus)

Le Village d'Abercorn pourrait être admissible au nouveau *Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH)*.

Dans le cadre du volet 2 de ce programme, 50 % de tous les travaux de construction d'une nouvelle rue, incluant l'asphalte et les trottoirs et l'amélioration des infrastructures, seraient potentiellement admissibles à une aide financière, en plus d'un boni de 6 600 \$ par logement abordable

de moins de 350 000 \$. Pour être admissible, une municipalité doit présenter une demande au plus tard le 18 septembre et s'engager à réaliser les travaux. Habituellement, seules les infrastructures existantes peuvent faire l'objet d'une aide financière.

6. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

6.1. Appui au projet de mise en valeur écologique et ornithologique du corridor naturel Shepard – Rivière Sutton – Pointe Claybank

RÉSOLUTION 170-08-2026

CONSIDÉRANT que le Village d'Abercorn est propriétaire de terrains en bordure de la rivière Sutton qui présentent un potentiel de mise en valeur en continuité avec le parc Shepard, le secteur riverain et la pointe Claybank;

CONSIDÉRANT la proposition préliminaire du Club des ornithologues de Brome-Missisquoi (COBM) avec la collaboration de la FADOQ Deux-Monts visant notamment à concilier la conservation des milieux naturels, la mise en valeur du patrimoine écologique et historique, l'observation respectueuse de la faune, l'accessibilité à la nature et le développement d'un attrait récréotouristique durable;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemare,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
ET RÉSOLU :

D'appuyer le projet de mise en valeur écologique et ornithologique du corridor naturel Shepard – Rivière Sutton – Pointe Claybank;

De manifester l'intérêt de la Municipalité à travailler en collaboration avec le Club des ornithologues de Brome-Missisquoi, la FADOQ Deux-Monts et les autres organismes et partenaires intéressés afin de développer une vision concertée du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2. 3e avenant au protocole d'entente dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du fonds régions et ruralité – Aménagement d'une surface asphaltée multifonctions à l'intérieur de la patinoire et de trois terrains de pickleball

RÉSOLUTION 171-08-2026

ATTENDU que certains imprévus ne permettent pas de réaliser l'ensemble des travaux prévus dans le délai imparti

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Liam Villemare,
ET RÉSOLU :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

D'autoriser le directeur général à signer l'avenant numéro 3 au protocole d'entente dans le cadre de l'aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 du fonds régions et ruralité ou tout autre document requis afin d'assurer le versement de l'aide financière prévue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3. Surface asphaltée multifonctions phase 1 – Suivi et contrat

RÉSOLUTION 172-08-2026

CONSIDÉRANT que la surface asphaltée pour les terrains de pickleball ne s'est pas réalisée comme prévu;

CONSIDÉRANT que certains travaux ne pourront pas être réalisés dans la phase 1 dans le délai imparti;

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Annik Alder,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le report de certains travaux dans la phase 2 du projet;

D'autoriser le directeur général à donner tout contrat pour le lignage de la surface multifonctions dans la phase appropriée;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4. Surface asphaltée multifonctions phase 2 – Demande d'aide financière

RÉSOLUTION 173-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à déposer une demande d'aide financière pour le projet de surface asphaltée multifonctions (phase 2) dans le cadre du programme TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5. Surface asphaltée multifonctions phase 2 – Bandes, éclairage et stationnement - Mandat

RÉSOLUTION 174-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Audrey Bridger,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à octroyer tout contrat, dans les limites de son pouvoir de délégation, pour des services d'ingénierie requis pour la réalisation des projets municipaux d'infrastructures de loisirs tel que les bandes, l'éclairage et le stationnement de la surface multifonctions et à donner tout mandat à cet effet.

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxe, à même le fonds général de la municipalité (excédent accumulé non affecté) et/ou toute aide financière à recevoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

Le maire invite les personnes présentes à assister au très bon spectacle d'Abercorn Lyrique. Les citoyens sont également invités au Grand BBQ d'Abercorn qui aura lieu le 12 septembre de 11 h 30 à 15 h.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 175-08-2026

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Eric Bissonnette,
APPUYÉ PAR madame la conseillère Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 23.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Me Jean-François Grandmont, OMA
Directeur général et greffier-
trésorier

Jean Simoneau, maire

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.